

OBJET : Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE

E X P O S É

La Ville de Châteaubriant, dans le cadre du Décret Tertiaire du 23 juillet 2019, a décidé d'être accompagnée par Loire-Atlantique développement-SPL, qui lui a proposé de déposer sa candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt PEUPLIER.

Le Décret Tertiaire impose aux collectivités de réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments municipaux de plus de 1000 m².

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt, entrant dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), est l'un des programmes déposés par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Il permet à la Ville de bénéficier de subventions à hauteur de 50% pour la réalisation des audits réglementaires des bâtiments concernés par le décret tertiaire.

Loire-Atlantique développement-SPL a déposé sa candidature à cet Appel à Manifestation d'Intérêt, pour les collectivités du groupement composé de 7 bénéficiaires, dont la Ville de Châteaubriant fait partie.

Afin de devenir partenaire du Programme ACTEE et de s'inscrire dans le dispositif PEUPLIER, la Ville de Châteaubriant s'engage à réaliser, avant le 31 décembre 2023, des études techniques représentant un coût global de 16 000 € HT et bénéficiera d'un financement à hauteur de 50 %, soit 8 000 € HT.

Il vous est proposé de réaliser ces audits énergétiques dans les bâtiments suivants :

- Halle de Béré
- Théâtre de Verre

D É C I S I O N

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser M. Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention annexée à la présente délibération et de prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220309-14-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-03-2022

Publication le : 09-03-2022

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant
Au Marché Couvert, le 3 mars 2022

Le Maire,
Alain HUNAUT



Le Maire
Alain HUNAUT



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 3 MARS 2022

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

L'an deux mil vingt deux, le trois mars, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-cinq février, se sont réunis au Marché Couvert en respect des règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, M. LE MOEL, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. EMERIAU, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHEL, M. BARON, M. GAUDIN, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à Mme CIRON

Mme BOURDAIS a donné procuration à M. BOISSEAU

M. KESKIN a donné procuration à Mme BOMBRAY

Mme LEGRAIS-OZBERK a donné procuration à M. GAUDIN

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220309-14-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-03-2022

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

Le Maire,
Alain HUNAUT



Hôtel de Ville – B.P. 189 – 44146 CHATEAUBRIANT CEDEX
T. 02.40.28.16.04 – Fax : 02.40.28.16.04 – Site Internet : <http://www.mairie-chateaubriant.fr>
e-mail : mairie@ville-chateaubriant.fr